

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17/10/2022

Délibération N° 17/10/2022 19

**ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES AUX ATHLETES IMMERCURIENS**

=====  
L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 11 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Maggy JANSOONE, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du Bureau Municipal, compte tenu des frais supportés par les sportifs pour leur équipement et leurs déplacements, je vous propose d'attribuer pour l'année 2023 les aides ci-après :

- 600 € aux athlètes immercuriens licenciés dans une association locale figurant sur la liste nationale des sportifs de « haut niveau » :
- 250 € aux athlètes immercuriens licenciés dans une association locale figurant sur la liste nationale des sportifs « espoirs ».

- 500 € aux athlètes immercuriens, amateurs, licenciés dans une fédération française et participant à une compétition mondiale
- 350 € aux athlètes immercuriens, amateurs, licenciés dans une fédération française et participant à une compétition européenne »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 18 octobre 2022  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

